

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Etranger (Union postale)
Un anf. 12. 50

Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

AVIS

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Bureau de renseignements : 96 rue St Joseph (Ancien bureau de la Vérité)

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J.P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC
SAMEDI 27 JUIN 1891



LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

N. T. S. P. LEON XIII

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

(Suite)

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or celui-ci que fait-il en consommant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labour ; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature ; il était sauvage, le voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vint alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature,

que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui* (1).

Cependant ces droits, qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine, *Croissez et multipliez-vous* (2) Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants : elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourrait-il le leur créer sans l'acquisition

(1) *Non concupisces uxorem proximi tui ; non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non esinum, et universa que illius sunt.* Deut. V. 21.

(2) *Crescite et multiplicamini,* (Gen. I, 28.)

et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? — Aussi bien que la société civile, la famille, comme nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations de droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il conviendra. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique ; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père* ; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et pour parler avec justesse, se n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre* (3). Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat,

(3) *Filii sunt naturaliter aliquid patris... antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura.* S. Thom. II-II Quæst. X. art. XII

les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille.

Mais en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source ; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier ; comme préjudiciable à ceux là mêmes qu'on veut secourir ; contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat, et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de notre droit ; car la question qui s'agit est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts. Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Eglise, qui par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Eglise, qui veut et désire ardemment que toutes les classes

mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière, la meilleure solution possible ; l'Eglise enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

(A suivre)

UNUS PASTOR, UNUM OVILE

Premier article.

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, la semaine dernière, le mémoire présenté au Saint-Siège par M. Cahensly, au nom de l'association de Saint-Raphaël pour la protection des émigrants catholiques. On a pu s'en convaincre, ce mémoire ne contient rien d'exorbitant, rien d'injurieux pour les catholiques irlando-américains. Les Etats-Unis n'y sont pas désignés d'une manière spéciale : le mémoire se rapporte à tous les pays vers lesquels se dirige le courant de l'émigration européenne. Or ces pays sont nombreux. La république Argentine et le Canada, par exemple, reçoivent, chaque année, un grand nombre d'émigrants.

En prenant pour eux seuls ce que contient ce mémoire d'une portée générale les catholiques irlando-américains ne semblent pas s'être aperçus qu'ils proclamaient au monde entier que le bonnet leur faisait.

Le mémoire demande, en résumé, que les catholiques qui émigrent des différents pays d'Europe soient dirigés et desservis, autant que cela se peut, par des évêques et des prêtres de leur propre nationalité, afin que, par le maintien de leur langue et de leurs traditions nationales, ils soient plus facilement retenus dans le giron de l'Eglise. C'est l'intérêt des âmes et non point une animosité de race qui a inspiré le mémoire.

Du reste, l'affaire est soumise à l'appréciation du Saint-Siège qui, selon son habitude invétérée, mûrira longuement la question, prendra des renseignements, écouterà tous ceux qui voudront lui faire des observations. Il n'y avait donc pas lieu pour les catholiques irlando-américains pas plus que pour les catholiques d'autres origines, de s'emporter et de faire du scandale dans les journaux. S'ils avaient de bonnes raisons à faire valoir contre le mémoire des sociétés de Saint-Raphaël, ils n'avaient qu'à s'adresser, à leur tour, au Pasteur suprême et unique de l'Eglise de Jésus-Christ, certains d'être bien accueillis par lui. Au lieu de tenir cette ligne de conduite sage et digne, les chefs catholiques irlando-américains ont fait une colère vraiment insensée et scandaleuse qui fait craindre sérieusement que l'esprit de schisme ne soit fort répandu aux Etats-Unis. Le *Mirror*, de Baltimore, s'est particulièrement signalé en cette circonstance. Ce journal ne discute pas, il écume. Sa rage contre les *foreigners* audacieux qui se mêlent des affaires de l'église américaine est vraiment pénible à voir ; et l'on se demande avec anxiété quelle attitude ce journal prendrait si le Saint-Père, dans sa sagesse, jugeait à propos de faire droit, en tout ou en partie, aux conclusions du mémoire présenté par M. Cahensly.

Le *North-Western Chronicle*, publié à Saint-Paul, et qui reçoit, croyons-nous, ses inspirations de Mgr Ireland, n'est guère moins violent que le *Mirror*. Nous avons sous les yeux le numéro du *Chronicle* du 5 juin. Il contient trois grands articles sur cette question, tous les trois acerbes et peu édifiants. Le premier porte ces titres flamboyants : "Le complot des étrangers— Les pouvoirs étrangers essaient d'imposer une ligne de conduite à l'Eglise aux Etats-Unis. — Cahensly,

Schlœzer et Mercier impliqués dans cette intrigue scélérate." Suivent quelques détails sur le congrès de Lucerne et le mémoire présenté par M. Cahensly. Pas la moindre trace d'une intrigue, d'un complot. D'après le récit même qu'en fait le *Chronicle*, tout s'est fait ouvertement et régulièrement. M. Schlœzer, ambassadeur prussien auprès du Saint-Siège, et M. Mercier, semblent avoir donné leur appui au mouvement, voilà tout. C'est assez naturel, et l'on n'y voit pas grand mal.

Le deuxième article est le compte-rendu d'une entrevue qu'un reporter a eue avec Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul. Ici encore les titres sont voyants. On y parle, par exemple, de l'impudence du congrès de Lucerne ! Dans le cours de l'entrevue, l'archevêque s'est servi de la même expression blessante. "Ce qui est le trait le plus singulier de ce mouvement parti de Lucerne, dit-il, c'est l'impudence de ces hommes qui s'immiscent, sous un prétexte quelconque, dans les affaires de l'Eglise catholique en Amérique."

Les catholiques zélés de l'Europe, voyant, par l'aveu même de journaux catholiques des Etats-Unis, comme le *Catholic Review*, de New-York, que des millions d'enfants ont été perdus pour l'Eglise en Amérique, s'émeuvent de cette terrible vérité ; et dans leur juste sollicitude pour le salut de leurs frères ils s'adressent au père commun des fidèles, au Pasteur suprême et unique de toute l'Eglise, et le supplient de porter remède, si c'est possible, à une situation aussi déplorable. Où est l'impudence dans cet acte ? Faut-il donc laisser tranquillement les âmes se perdre plutôt que de froisser l'amour propre des américanistes ?

L'archevêque de Saint-Paul ajoute que la conduite du congrès de Lucerne est "impardonnable", et que "tous les catholiques américains se souviendront de cet affront dans leurs actes à venir." Voilà une doctrine qui ne semble pas cadrer tout à fait avec le pardon des injures.

S'il faut pardonner les injures véritables, à plus forte raison les catholiques, même américains, doivent-ils éviter de garder rancune d'offenses purement imaginaires.

L'archevêque continue en disant : "Nous reconnaissons le pape de Rome comme notre chef dans les affaires spirituelles et nous sommes heureux—*we are glad*—de recevoir une direction de lui. Mais les Allemands, les Suisses ou les Irlandais doivent s'occuper de leurs affaires et ne pas se mêler aux nôtres."

Et si le Pape de Rome, dont on est heureux de recevoir une direction, dirigeait dans le sens du mémoire ?

Sa Grandeur tombe ensuite, à bras raccourcis, sur ce qu'elle appelle une *clique* de prêtres et de laïques d'origine étrangère—*foreign-born*—qui veulent, affirme-t-elle, avoir le contrôle des affaires catholiques en Amérique. "Des Polonais dans l'ouest, des Canadiens-français dans l'est, des Allemands dans l'ouest et dans l'est ont travaillé en ce sens." Voilà une *clique* qui paraît assez étendue !

L'archevêque continue :

"En 1886, les Allemands envoyèrent un représentant à Rome pour obtenir une législation en leur faveur ; depuis lors ils ont formé des sociétés, notamment le *Deutsch-Amerikanischer Priester Verein*. — l'union des prêtres américo-allemands—

Je suis certain de ne pas me tromper en tenant cette union responsable de ce qui s'est fait à Lucerne."

Et c'est ce fait que l'inspiration du mouvement est venue de l'Amérique que l'archevêque considère comme ce qu'il y a de plus "irritant" dans toute l'affaire.

Si le mouvement part de l'Amérique, il ne vient pas de l'étranger.

Il y a des millions de catholiques aux Etats-Unis qui ne parlent pas l'anglais. Assurément, ils ont le droit de s'occuper

de leurs propres intérêts, de former des sociétés, de se mettre en communication avec Rome, et même avec les catholiques européens. Le ton véhément de Mgr Ireland semble indiquer qu'il ne leur reconnaît pas ce droit. Tous ceux qui ne s'américanisent point constituent une *clique* aux yeux de Sa Grandeur. Nous pouvons nous exempter, croyons-nous, de faire le moindre commentaire sur de semblables prétentions formulées dans un tel langage.

Le troisième article du *North Western Chronicle* est de la rédaction ordinaire du journal. Il est intitulé : *Le complot grandit*. Nous nous en occuperons dans un prochain numéro. Contentons-nous de dire aujourd'hui que c'est un vrai cri de rage qui indique que celui qui le pousse n'a que des idées bien confuses sur le sens des paroles en tête de notre article : *Unus pastor, unum ovile* :—Un seul Pasteur, un seul troupeau.

LE CABINET ABBOTT LANGEVIN

La chambre des Communes avait suspendu ses séances pendant huit jours, à l'occasion de la mort de sir John Macdonald. A l'ouverture de la séance de mardi, le 16 juin, sir Hector Langevin a donné lecture de la déclaration officielle que voici, au nom du nouveau premier ministre, M. Abbott :

"Ayant obtenu la permission de Son Excellence, je désire faire le récit des événements qui ont suivi la mort du regretté très honorable sir John Macdonald. Son Excellence a jugé que l'état des affaires publiques ne nécessitait pas la formation d'un nouveau ministère avant que la tombe fût refermée sur la dépouille de l'ex-premier ministre. Le lendemain des funérailles, Son Excellence, exerçant sa prérogative constitutionnelle, s'est adressé à sir John Thompson pour avoir son avis au sujet de la formation du nouveau cabinet. Plus tard, pendant la même journée, je fus appelé par Son Excellence, d'après l'avis de sir John Thompson, et après délibération j'ai accepté le lendemain la charge que Son Excellence voulait me confier. J'ai consulté alors mes collègues et leur ai demandé de rester à la tête des mêmes départements, et avec leur consentement j'ai recommandé à Son Excellence de les continuer dans leurs charges, ce que Son Excellence a bien voulu sanctionner, ainsi que mon entrée en office comme président du Conseil. La vacance causée par la mort regrettable de feu le très honorable sir John Macdonald n'a pas été remplie, et, en attendant la nomination de son successeur, les affaires de ce département (des chemins de fer et canaux) seront administrées par un membre du cabinet."

Cette déclaration, chose incroyable, n'a provoqué aucun débat. Pas un membre de la chambre n'a fait la moindre observation. Les députés se sont remis au travail ordinaire de la session, comme si la formation d'un nouveau cabinet était une affaire sans importance et qui se produit tous les jours. On ne traite pas autrement l'annonce que le sénat a voté tel bill ou amendé tel autre.

Pourtant, il y avait, dans la déclaration officielle lue par le ministre des travaux publics, ample matière à discussion.

Cette pièce, en effet, pose deux questions graves auxquelles il convient de donner une réponse.

En premier lieu, en pays constitutionnel, le chef de l'exécutif peut-il se dispenser ainsi, pendant huit jours, d'un ministre responsable ? Les précédents, qui constituent l'évangile du régime sous lequel nous vivons, indiquent clairement que le gouverneur-général aurait dû, dès le lendemain, ou le surlende-

main de la mort de sir John Macdonald, appeler quelqu'un à le remplacer. Car c'est un principe essentiel du système constitutionnel que la couronne ne doit pas gouverner seule, mais d'après l'avis de ministres qui jouissent de la confiance de la majorité des représentants populaires. Or, pendant huit jours, lord Stanley a gouverné seul, c'est-à-dire en violation flagrante de l'esprit de nos institutions. Le respect dû à la mémoire de sir John Macdonald n'était pas une raison suffisante pour priver le pays d'un gouvernement régulier pendant un laps de temps relativement long. En Angleterre, lorsque le premier ministre meurt, la couronne n'attend pas qu'il soit enterré pour le remplacer. Il convient que les représentants de la couronne aux colonies suivent la même règle qui, étant donné le système, ne manque pas de sagesse.

Qu'il soit bien compris, nous ne sommes nullement admirateur du régime politique anglais ; mais puisque nous l'avons, il faut l'appliquer loyalement.

On nous dira peut-être que, dans le cas actuel, l'action du gouverneur-général n'a aucune importance réelle ; qu'en pratique le fait d'avoir attendu à vendredi pour songer à former un nouveau cabinet, au lieu de s'y mettre dès le lundi précédent, ne saurait avoir la moindre influence sur les destinées du pays, sur les grandes questions politiques. Ceux qui parlent ainsi sont des observateurs tout à fait superficiels.

Il est probable, presque certain même, que si lord Stanley, se conformant à l'esprit de la constitution et aux traditions, eût remplacé sir John Macdonald sans retard, la composition du cabinet eût été tout autre.

On a dû remarquer dans la déclaration lue par le ministre des travaux publics, que c'est à sir John Thompson que lord Stanley s'est d'abord adressé. Il semble que sir Hector Langevin, en sa qualité de plus ancien ministre, aurait dû être appelé le premier, si le représentant de la couronne eût été soucieux de suivre les traditions bien établies du régime constitutionnel. Est-ce la nationalité de sir Hector qui lui vaut cet affront, ou les accusations qui pèsent sur lui ? Nous ne saurions le dire. Il suffit de constater que le chef des conservateurs de Québec n'a pas été consulté par Son Excellence, bien que, par son ancienneté, il eût droit à cette marque de confiance de la part de la couronne. Sir Hector avale cette couleuvre sans sourciller. C'est son affaire. Mais ce qui regarde le public, c'est la raison qui a empêché sir John Thompson d'accepter la tâche de former un ministère. La déclaration ministérielle n'en dit rien, et c'est sur ce second point, plus grave encore que le premier, mais qui s'y rattache, que l'opposition aurait dû provoquer un débat, afin de produire un peu de lumière, un peu de lumière officielle. A défaut de renseignements précis, il faut se contenter des bruits et des on-dit. Ces bruits et ces on-dit sont persistants et deviennent de véritables affirmations que personne ne semble autorisé à contredire : sir John Thompson aurait décliné l'honneur de former un cabinet tout simplement parce qu'il avait lieu de craindre qu'un certain nombre de députés tories de la province d'Ontario refuseraient de l'accepter comme chef de leur parti, comme chef du gouvernement. Et pourquoi le repousseraient-ils ainsi ? Sir John Thompson a la réputation d'être

un homme très intelligent et parfaitement intègre. Il était considéré comme la forte tête du cabinet, l'homme le plus en état de remplacer sir John Macdonald. Si les Tories d'Ontario ont refusé, comme la rumeur publique les en accuse, de l'accepter comme premier ministre, ça ne peut être pour aucune raison politique; mais uniquement parce que sir John Thompson est catholique.

Il est certain que les fanatiques d'Ontario, voyant que le ministre de la justice serait, selon toutes les probabilités, appelé à former un cabinet, ont commencé une agitation malsaine et dangereuse contre lui. En attendant si longtemps avant de charger quelqu'un de former un cabinet, le gouverneur-général a permis aux intrigants de travailler tout à leur aise. Ils ont réussi, paraît-il, à décourager sir John Thompson. Voilà pourquoi nous disons que l'action de lord Stanley n'est pas sans importance. S'il avait appelé le ministre de la justice auprès de lui le lendemain de la mort de sir John Macdonald, au lieu d'attendre le lendemain des funérailles, sir John Thompson aurait pu, peut-être, accepter la tâche de former une administration, tâche qui lui a été rendue ensuite impossible par quelques jours d'intrigues.

Il fallait tirer tout cela au clair par un débat sur la déclaration de M. Abbott. Car il est de la plus grande importance de savoir si nous sommes à ce point sous la domination des loges orangistes et de la franc-maçonnerie.

Si sir John Thompson a été écarté de la position de chef du gouvernement parce qu'il est catholique,—comme tout l'indique—il faut le savoir, afin que ses coreligionnaires puissent délibérer, en connaissance de cause, sur la position qu'il convient de prendre en face de ce nouvel attentat. D'un autre côté, si le public est trompé par les apparences, si le ministre de la justice a refusé de former un cabinet pour des raisons tout à fait étrangères à la question religieuse, il n'est pas moins important de le dire clairement et officiellement afin de faire cesser le grand malaise qui existe.

En s'abstenant de faire le moindre effort pour éclaircir ce point obscur et délicat, l'opposition nous semble avoir manqué gravement à son devoir et à sa mission constitutionnelle.

L'opposition aurait pu également provoquer quelques explications ministérielles sur un autre point, plutôt comique que tragique celui-là. On le voit, M. Chapleau a tout bonnement accepté le poste de secrétaire d'Etat, poste secondaire que, depuis des années, il voudrait échanger contre un portefeuille plus important et plus en rapport avec l'excellente opinion qu'il a de lui-même. Sous sir John Macdonald, on s'en souvient, il faisait périodiquement des frasques dans l'espoir de forcer la main au premier ministre. Mais celui-ci, qui connaissait son homme, refusait toujours de confier à l'ami de feu M. Sénécal et de M. Dansereau, un département important comme celui des chemins de fer et canaux. Et après avoir boudé pendant quelques jours, M. Chapleau se rattela toujours au char du parti.

Après la mort du vieux chef, et même avant sa mort, M. Chapleau crut bon de faire une nouvelle et violente démonstration destinée à lui faire donner le portefeuille tant convoité. Il est allé si loin dans sa révolte que, cette fois les

naïfs croyaient qu'il était sérieux, qu'il avait brûlé ses vaisseaux, qu'il serait ministre des chemins de fer ou qu'il passerait, armes et bagages, dans les rangs de l'opposition. Nous pensions bien que les choses ne se passeraient pas ainsi, et l'événement n'a pas trompé notre attente: M. Chapleau reste simple secrétaire d'Etat dans le cabinet Abbott. C'est officiel.

On donne deux explications de cette reculade humiliante. La première veut que M. Abbott ait promis à M. Chapleau un poste important aussitôt après la session. C'est-à-dire que le nouveau premier ministre adopterait à l'égard du député de Terrebonne la tactique de son prédécesseur surnommé par les sauvages dans leur langage pittoresque: *Old Tomorrow*. L'autre version, qui est peut-être plus vraisemblable, porte que M. Abbott a dit à M. Chapleau: c'est à prendre ou à laisser; si vous ne voulez pas du portefeuille de secrétaire d'Etat, je connais tel de vos bons amis du district de Montréal qui est tout prêt à l'accepter.

Quoi qu'il en soit de ces deux versions, M. Chapleau, après avoir fait le bruit que nos lecteurs connaissent, s'est paisiblement soumis. Ses partisans sont enfin dégoûtés de lui, paraît-il. On serait dégoûté à moins, il faut l'avouer.

P. S. Depuis que ce qui précède est écrit, M. Laurier a fait une attaque assez faible contre le gouvernement. Nous y reviendrons.

Laïcisation et franc-maçonnerie

Les journaux français ont noté le vœu émis par le congrès des francs-maçons de la région de l'Est, qui sollicitent l'Etat d'organiser dans toute la France un enseignement hospitalier, à l'instar de celui de Paris, pour remplacer partout les religieuses par des infirmières laïques.

A ce sujet, la *Semaine Religieuse* de Nevers fait les réflexions suivantes qui sont un commentaire de la parole de Mgr l'Archevêque d'Aix: "Nous ne sommes pas en république, nous sommes en franc-maçonnerie":

"Après la laïcisation des écoles, voici venir la laïcisation des hôpitaux et de toutes les maisons de secours, de santé, de retraite! Et avec la laïcisation, c'est l'Etat envahissant tout, monopolisant tout: nous avons l'Etat instituteur, l'Etat fabricant d'allumettes, nous allons à l'Etat sœur de charité et frère de Saint-Jean-de-Dieu.

"Au train où vont les choses, nous serons prochainement en plein socialisme officiel. L'Etat et l'Etat seul possèdera, produira, fabriquera, distribuera, nourrira, mariera, enterrera, enseignera; il sera le grand propriétaire, le grand nourricier, le grand instituteur, le grand tout.

"La franc-maçonnerie pousse activement le gouvernement dans cette direction; elle ne doute plus de rien; ses succès passés et présents épouvantent pour l'avenir tous ceux qui gardent le culte des vieilles traditions et des libertés nécessaires.

"Ne l'a-t-on pas vue dresser à Toulouse un arc de triomphe à M. Carnot? Ne l'a-t-on pas vue, à Orléans, en pleine fête de Jeanne d'Arc, être admise officiellement, oui, officiellement, à présenter ses hommages au chef de l'Etat, et n'a-t-on pas entendu le chef de l'Etat répondre au vénérable de la loge ces paroles significatives: "Je vous félicite des services que vous avez rendus à la République?" A Toulouse, M. Carnot avait dit avec une emphase prudhom-

mesque: "Le plus bel arc de triomphe est dans les cœurs."

"M. Carnot et nos ministres règnent; la franc-maçonnerie gouverne, et elle le fait sentir."

Nous n'avons pas besoin de faire de longs commentaires. A l'esprit de nos lecteurs viendra naturellement cette réflexion: comment des catholiques qui veulent rester dignes de ce nom peuvent-ils favoriser l'envahissement de la bienfaisance par l'Etat lorsque ce projet est évidemment inspiré par les loges? C'est un véritable mystère, un mystère terrible qui nous fait entrevoir les ravages causés dans les intelligences par ce que l'on a justement nommé *l'esprit maçonnique*, qu'il ne faut pas confondre avec la franc-maçonnerie elle-même.

On peut être imbu de cet esprit sans être affilié à la franc-maçonnerie, et tout en conservant les formes extérieures du catholicisme.

Downing street

Non seulement sommes-nous sous la domination politique des loges d'Ontario, mais, s'il faut en croire une dépêche du câble, le règne de *Downing street*, que l'on disait détruit à tout jamais, tendrait à se rétablir. Voici la dépêche que plusieurs journaux canadiens ont reproduite:

"Toronto, 15 juil.—Un câblegramme de Londres dit:—Le choix du sénateur Abbott comme successeur de sir John Macdonald est généralement accepté ici comme le meilleur qui pouvait être fait. La force du lien britannique se trouve, croit-on, dans Ontario, l'Ouest et les provinces maritimes. Les principaux Canadiens résidant à Londres disent que le gouverneur a agi sagement en donnant aux désirs des colons britanniques la préférence sur les vœux des Canadiens-français. Il est connu que de nombreux télégrammes ont été échangés entre Ottawa et Londres avant que M. Abbott soit nommé et il n'y a pas de doute qu'il est le choix des intéressés de ce côté-ci de l'Atlantique aussi bien que de l'autre. Au point de vue des affaires, cette nomination est réputée sûre, ce qui est important, vu l'état financier actuel du Dominion."

L'opposition de Sa Majesté à Ottawa devrait bien demander au gouvernement s'il est vrai que de "nombreux télégrammes" ont été échangés entre Ottawa et Londres pendant l'inter-règne, et quelle est la nature de ces dépêches, si elles existent. On y trouverait peut-être le secret du refus de sir John Thompson de former un cabinet.

Aux abonnées retardataires

Nous prions nos abonnés de jeter un coup d'œil sur l'adresse de leur journal. Ils y verront, à la suite de leur nom, une date. Cette date indique l'échéance de leur abonnement. Ceux qui sont en retard sont priés de nous faire remise au plus tôt.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; mais nous nous contentons du paiement au bout de l'année. Seulement, qu'on ne nous fasse pas attendre plus d'un an. Il y en a qui nous doivent deux, trois, quatre, cinq années d'abonnement, et même davantage. C'est trop.

La *Vérité* a heureusement traversé la crise qui menaçait son existence, l'hiver dernier. Mais on ne doit pas s'imaginer, pour cela, que nous pouvons vivre de l'air du temps, que nous n'avons plus besoin de rien pour soutenir le journal, que nous avons des rentes, ou que nous sommes à la crèche ministérielle. Nous n'avons absolument d'autres ressources que les abonnements et les annonces—ces dernières ne comptant guère. Il faut donc que chacun s'acquitte régulièrement si l'on veut que le journal poursuive sa carrière sans embarras. Il nous est dû des centaines de piastres pour arriérés. Nous n'aimons pas à entretenir nos lecteurs de ces misères, mais la négligence d'un certain nombre nous y oblige.

Mœurs fin du siècle

On lit dans les *Annales catholiques* de Paris:

Le bal costumé de la princesse de Léon, dont le Boulevard était si fort affairé depuis quelques semaines, a eu lieu le 26 mai. Le *Figaro* a consacré deux colonnes d'un lyrisme exalté aux splendeurs de cette fête merveilleuse. Mais le *Gaulois* a eu le pompon: son admiration n'a pu s'épancher en moins de six grandes colonnes de petit texte. C'est avec l'expérience d'un commissaire-priseur qu'il a décrit d'abord les magnifiques appartements, et c'est avec la compétence d'un couturier qu'il a détaillé les costumes aristocratiques des figurants de cette somptueuse mascarade; sa plume habile nous dépeint tout ce beau monde avide de plaisir, enfiévré de vanité, luttant à l'envi de prodigalité et d'ostentation; il énumère avec complaisance ces belles et nobles dames, très richement vêtues et très galamment déshabillées; il décrit minutieusement leurs jupes avec traine ou sans traine, leurs corsages collants ou non collants, mais toujours échancrés, leurs coiffures de toutes formes, et par dessus tout, l'éclatant éblouissement des pierreries éclairant leur grâce et leur beauté.

Les hommes ne sont pas moins soigneusement traités: leurs costumes étaient splendides autant que variés, car on remarquait des forts de la Halle, des polichinelles, des saltibankes, un ours, une chauve-souris, sans parler des arlequins et des pierrots mêlés à des grands seigneurs de toutes les époques, avec ou sans armures, et jusqu'à des généraux vendéens... Et tout cela dansant, sautant à qui mieux mieux.

On ne lit pas ces choses-là sans tristesse, surtout quand on rapproche les pompes presque royales de cette fête, cette émulation de la vanité et de l'ostentation, ce fiévreux amour des plaisirs et ces prodigalités folles, des récentes exhortations de l'Encyclique rappelant aux riches qu'ils ne doivent user de leurs richesses qu'avec sobriété, dans la mesure du besoin et de la convenance, afin d'en réserver une plus large part aux pauvres.

Où est la convenance de telles mascarades? Quel était donc le grand et heureux événement qu'il convenait de célébrer par des réjouissances extraordinaires?

La paix religieuse nous est-elle rendue? les pauvres prêtres iniquement privés de leur traitement ont-ils enfin obtenu justice? nos écoles catholiques sont-elles pourvues? nos Sœurs réintégrées dans les hôpitaux? nos congrégations charitables à l'abri des spoliations du fisc? Enfin la France est-elle, et quant au présent et quant à l'avenir, en un état de prospérité et de sécurité qui explique les joies exubérantes et qui parfois excuse les folies?

Nous apprenons que l'on se propose de célébrer, vers le 15 juillet, par des fêtes appropriées, le dixième anniversaire de l'inauguration du monument du Cap Trinité. On le sait, il y a dix ans, on plaçait sur la cime de ce cap célèbre de la rivière Saguenay une grande croix, et une statue de la sainte Vierge dans une niche naturelle sur le flanc de la montagne.

Lettre de Rome

ROME, 28 mai 1891.

Une nouvelle publiée dernièrement par un journal de Naples a remis sur le tapis une question qui, depuis 1873, est le cauchemar de nos libéraux, à savoir la visite de S. M. l'empereur d'Autriche au roi d'Italie à Rome, afin de rendre celle de Victor-Emmanuel à Vienne à l'époque de l'Exposition universelle, et celle qui fit, quelques années plus tard, le roi Humbert.

La visite rendue par l'empereur à Victor-Emmanuel à Venise n'a jamais satisfait l'orgueil de nos patriotes. Ils exigent que notre allié d'Autriche vienne à Rome, comme les rois d'Italie sont allés à Vienne ; qu'à la visite à la Hoffbourg réponde une visite au Quirinal. Un souverain catholique qui franchit la porte du Quirinal fait outrage au Vatican, et le libéralisme italien ne sait pas concevoir un succès qui ne soit pas un outrage au Pape. Mais, connaissant les sentiments religieux de l'empereur, ils savent que, tant que le trône autrichien sera occupé par François-Joseph, leur espoir sera déçu, et, en désespoir de cause, la visite, vainement attendue, se change en arme de combat des journaux d'opposition contre le ministère. C'est ce qui est arrivé à tous les cabinets, depuis Lanza jusqu'à Depretis, Cairoli, Crispi, et il ne faut pas s'étonner si les radicaux essayent de la même arme contre M. di Rudini.

La nomination de Mgr Jacobini à la nonciature de Lisbonne et celle de Mgr Ferrata à celle de Paris laisseront vacants deux postes des plus importants : ceux de secrétaire de la Propagande et de secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Pour le premier, tout le monde dit qu'il sera occupé par Mgr Persico, le secrétaire actuel de la Propagande pour les affaires des rites orientaux ; mais on ignore absolument qui sera appelé à recueillir la succession de Mgr Ferrata.

On dit aussi que Mgr Sambucetti remplacera Mgr Persico à la secrétairerie de la Propagande pour les affaires des rites orientaux, et que le Père Ciasca, des augustins, qui dans le consistoire du 1er juin sera élevé à la dignité d'archevêque, va être nommé directeur des archives pontificales. Le P. Ciasca est l'un des plus illustres orientalistes italiens.

Dans ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de visiter la nouvelle salle de la bibliothèque vaticane, destinée par le Saint-Père aux livres qui, jusqu'ici, ont été gardés dans les chambres de l'appartement d'Alexandre VI. Cette salle, il y a deux ans, renfermait une nombreuse collection d'armes anciennes et modernes. On y voyait, avec les carabines des gardes pontificaux et les remingtons des zouaves de Charette, les casques en fer bruni et les hallebardes rouillées des soldats de Paul V et de Sixte V. Il y avait aussi la cuirasse et l'épée de Jules II, le Pontife guerrier, et l'armure complète dont était revêtu le connétable de Bourbon, lorsqu'il tomba foudroyé sous les murs de Rome, qu'il assiégeait, en 1527.

Lorsque Léon XIII eut l'heureuse inspiration d'ouvrir à la curiosité des visiteurs les chambres habitées jadis par Alexandre VI, dont les vœux sont décorées des fresques du Pinturicchio, on songea qu'il fallait transporter ailleurs les livres qui les encombraient, et qu'on ne pouvait choisir un endroit plus favorable que la salle des armes, qui, placée au-dessous de la grande salle de la bibliothèque, pouvait facilement y être reliée par un escalier intérieur.

A présent la décoration de la nouvelle salle est terminée, et on y a déjà placé le monument de saint Thomas d'Aquin offert au Saint-Père par tous les séminaires du monde à l'époque de son jubilé. Bientôt 300,000 volumes iront remplir les grandes armoires en fer rangées tout autour des murailles. La nouvelle salle prendra le nom de salle Léonine.

La politique chôme ; le roi est à Milan, la reine à Naples, plusieurs ministres en chemin de fer. Après l'insuccès du cabinet italien dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans, la politique étrangère se tait, et la Chambre, lorsqu'elle aura approuvé les budgets des différents ministères, prendra ses vacances, et peut-être pour toujours. Car je crois que, pendant l'automne, nous aurons de nouvelles élections. La Chambre actuelle a été élue avec le système du scrutin de liste, et la loi, dernièrement approuvée, ramenant les élections au système du collège uninominal, lui ôte toute autorité et la tue moralement.

Du reste, avec elle le ministère actuel ne se trouve pas à son aise.

Il sait que si, dans les dernières batailles parlementaires, il a obtenu une majorité considérable, il en est redevable aux sacrifices qu'il a faits, aux promesses qu'il a données. Le cabinet Rudini, malgré sa sûreté apparente, n'est pas solide. On le voit à la manière dont il se conduit lorsqu'il s'agit de son programme d'économies. On ne réalise pas d'économies sérieuses sans se heurter à bien des intérêts locaux.

Un gouvernement, qui n'est pas solidement assis, doit les ménager, mais en les ménageant il faut qu'il renonce aux économies. C'est précisément ce qui arrive au ministère Rudini. Tant qu'il y aura la Chambre actuelle, la situation sera toujours la même, et il est bien naturel que M. di Rudini tâche d'en sortir par de nouvelles élections.

Le 2 juin, à neuf heures du matin, dans le palais du Vatican, la Sacrée Congrégation des Rites tiendra sa réunion ordinaire, dans laquelle on discutera la cause de canonisation du bienheureux Pierre Louis-Marie Chanal, prêtre mariste (des maristes de Lyon), premier martyr de l'Océanie. De la même Sacrée Congrégation vient de sortir le décret d'Introduction de la cause de sœur Elisabeth Bichier des Anges, une des fondatrices des Filles de Saint-André, dites de la Croix. Par ce décret, elle vient d'être déclarée *Vénérable*.

La réforme de l'orthographe

M. le ministre de l'instruction publique, en France, vient d'adresser aux recteurs, au sujet de la réforme de

l'orthographe, une circulaire qui offre un réel intérêt. Il y demande notamment que, dorénavant, aux examens de concours de l'enseignement primaire et secondaire, les diverses commissions se montrent plus libérales dans les épreuves de l'orthographe. Elles doivent uniquement s'assurer si l'enfant écrit couramment et correctement sa langue ; les fautes doivent, par conséquent, être "plutôt pesées que comptées". Quant aux discussions sur les règles compliquées ou controversées, sur les mystères de l'étymologie, etc., elles peuvent trouver place dans l'agrégation de grammaire, mais non dans un enseignement élémentaire.

Le ministre, après avoir posé ces principes, cite quelques exemples. L'indulgence des correcteurs devra porter sur trois points principaux :

1^o Il faut d'abord renoncer à une rigueur absolue toutes les fois qu'il y a doute ou partage d'opinion, toutes les fois que l'usage n'est pas encore fixé ou l'a été tout récemment, que la pratique courante varie, que les auteurs diffèrent d'avis et que l'Académie elle-même enregistre ces hésitations de l'opinion. Jusqu'en 1878, on devait écrire *consonance* ; l'Académie admet maintenant *consonance*, par analogie avec *dissonance*. Jusqu'en 1878, on devait écrire *phthisie* et *rhythme* ; depuis, l'Académie supprime l'un des deux *h*, mais c'est le second dans *phthisie*, le premier dans *rythme* ! Jusqu'en 1878, *collège* était sévèrement compté comme une faute, on devait écrire *collége* ; c'est l'inverse aujourd'hui.

L'Académie autorise *agendas*, *alinéas*, et ne paraît pas admettre les *duplicatas*. Elle préfère des *accessit*, sans condamner des *accessits*. Nombre de mots usuels ont également une orthographe sur laquelle, à moins de pédantisme, nul ne peut prétendre à l'infailibilité ; de l'aveu même de l'Académie, on écrit *clef* ou *clé*, *sofa* ou *sopha*, des *entre-sol* ou des *entresols*, *dévouement* ou *dévoïement*, il *paye* ou il *paie*, *payement* ou *paiement* ou même *païment*, etc., etc. Dans ce cas et dans tous les cas semblables, quelle que soit l'opinion personnelle du correcteur, il ne peut pas demander à l'élève d'être plus sûr de lui que les maîtres eux-mêmes.

2^o Le ministre réclame la même indulgence pour l'enfant quand la logique lui donne raison contre l'usage et quand la faute qu'il commet prouve qu'il respect mieux que ne l'a fait la langue elle-même, les lois naturelles de l'analogie. "Une des premières choses qu'on enseigne aux enfants, dit un maître en matière de philologie, ce sont les sept noms en *ou* qui, au lieu de prendre un *s* au pluriel, veulent un *x* : *genoux*, *bijoux*, etc. Mais par quelle secrète raison ne se plient-ils pas à la règle commune ? Personne n'a jamais pu le découvrir." Est-il juste de compter comme autant de fautes les infractions à l'orthographe qui sont précisément des preuves d'attention de la part de l'élève ?

Ce n'est, par exemple, ni l'étourderie ni l'ignorance, c'est au contraire la réflexion qui l'amène à vouloir écrire ou bien *dizième* comme

dizaine, ou bien *dizaine* comme *dizième*. La logique l'empêchera encore d'admettre *imbécile* et *imbécillité*, *siffler* avec deux *f* et *persifler* avec un seul, l'analyse lui fera écrire *assoir* sans *e*, malgré l'*e* de *séance*, puisque tout le monde a fini par écrire *déchoir* sans *e*, malgré celui de *déchéance*. Y a-t-il un maître qui ait pu donner une bonne raison pour justifier la différence entre *apercevoir* et *apparaître*, entre *alourdi* et *allonger*, entre *abatage* et *abatteur*, entre *abatis* et *abattoir*, entre *agrégation* et *agglomération*.

3^o Enfin, il est entré depuis le commencement de ce siècle dans notre orthographe française un certain nombre de règles fondées sur des distinctions que les grammairiens jugeaient décisives, que la philologie moderne, plus respectueuse de l'histoire même de la langue, ne confirme qu'avec beaucoup de restrictions et, dans tous les cas, sans y attacher à aucun degré le respect superstitieux dont on voulait les entourer. C'est sur ces points qu'il faudrait inviter les examinateurs et les maîtres à glisser légèrement, bien loin de s'y complaire. C'est là surtout qu'il faut alléger le fardeau.

Que d'heures absolument inutiles pour l'éducation de l'esprit ont été consacrées dans les écoles primaires elles-mêmes à approfondir les règles de *tout* et de *même*, de *vingt* et de *cent*, de *nu* et de *demi* ; à discerner sur les exceptions et les sous-exceptions sans nombre de la prétendue orthographe des noms composés, qui n'est que l'histoire d'une variation perpétuelle. La presse a plus d'une fois signalé l'inanité des débats sans fin auxquels donnent lieu, dans la dictée certaines locutions, comme *des habits d'homme* ou *d'hommes*, la *gelée de groseille* ou de *groseilles*, de *pomme* ou de *pommes*, des *moines en bonnet carré* ou en *bonnets carrés*.

Ce souci de l'orthographe à outrance, conclut le ministre, n'éveille chez les élèves ni le sentiment du beau, ni l'amour de la lecture, ni même le véritable sens critique. Il ne pourrait que leur faire prendre des habitudes d'ergotage. A tant éplucher les mots, ils risquent de perdre de vue la pensée, et ils ne sauront jamais ce que c'est d'écrire si le premier mouvement n'est pas de chercher dans le discours, sous l'enveloppe des mots, la pensée qui en est l'âme.

L'ART CHEZ LOUIS VEUILLOT

Du remarquable volume que le R. P. Cornut S. J. vient de publier sur Louis Veillot, nous détachons le chapitre suivant pour les lecteurs de la *Vérité*. C'est un régal dont ils ne manqueront pas de nous savoir gré :

Louis Veillot fut un artiste, à la fois très fin connaisseur et théoricien savant. L'étude constante des chefs-d'œuvre, les voyages, les rencontres de la vie et la réflexion personnelle avait perfectionné le don naturel et l'instinct inné sans lesquels tout est inutile. Un des aspects les moins célébrés et pourtant les plus remarquables de son immense talent est son goût vif et sûr pour les arts et pour les beautés de la nature. Cela paraît et brille partout dans son œuvre, et

ceux qui n'ont pas été prévenus en sont tout éblouis. Une vierge de Raphaël, une phrase musicale de Mozart, une scène de Corneille, quelques pages de Bossuet, une lettre de Sévigné, un paysage calme ou grandiose, une belle figure d'enfant ou de moine, l'harmonie de l'Angelus envahissant la campagne dans la fraîcheur du matin ou les ombres du soir, tout ravit son admiration prompt à l'enthousiasme et lui fait oublier la gêne ou les petites choses de la vie réelle. Au fond, et grâce à un double prisme qui embellit et transfigure tout, la poésie et la foi, cette existence remplie par tant de luttes et d'austères devoirs fut un continué enchantement.

Qu'était ce donc quand la jeunesse y ajoutait ses riantes fantaisies et ses rêves éveillés ? Il nous l'a dit lui-même.

“ En ce temps-là, je n'avais point de châteaux sur la terre ; mais quels châteaux seront jamais tels sur la terre que j'en faisais dans les nuages ? Et quelles souples voitures égaleraient les ailes d'esprits qui m'y portaient ? Je peux bien me dire pauvre quand je songe à mes richesses de ce temps-là ? ”

“ J'avais des yeux qu'une nuit de lecture à la clarté d'une chandelle fumeuse ne brouillait point. Si j'éprouvais quelque fatigue, trois ou quatre heures de course sur les collines me reposaient assez. En ce temps-là, j'ai épuisé toutes les grandeurs humaines. ”

“ Je faisais de beaux livres, je gagnais des batailles, je découvrais des îles. Il ne me manquait, en ce temps-là, que d'avoir tous les jours à dîner. Mais quelle nécessité de dîner tous les jours, en ce temps-là ? ”

“ J'ai résolu de ne me pas croire pauvre. Il est vrai, néanmoins, que je suis un homme ruiné. D'une grande fortune, je suis tombé à une très modeste aisance. J'ai perdu ce domaine que rien n'égale sur la terre, le domaine des nuages ! ”

“ Ce merveilleux équipage, ces jambes qui pouvaient faire tous les jours dix et douze lieues à travers les montagnes, tandis que l'esprit faisait le tour du monde en tous sens, plusieurs fois ; qui me les rendra ? ”

“ Donnez-moi en toute propriété tous mes châteaux, et mettez dans chacun le coffre-fort du juif : ce ne sera que pauvreté, surcharge dans la pauvreté. J'ai été ruiné à plat le jour que j'ai perdu les nuages. ”

“ Mais c'est Dieu qui m'a ruiné ; bénie soit sa miséricorde ! Les nuages recélaient la foudre, elle s'y allumait quand la miséricorde les a dissipés. Et j'ai vu le ciel, et dans ma poussière, je suis l'héritier d'un royaume qui ne périra point. ”

Louis Veuillot a laissé sur les écrivains, les genres littéraires, le beau et ses manifestations variées, des morceaux tour à tour profonds ou ingénieux, toujours dignes d'un penseur chrétien, aux yeux duquel l'art qui cesse de connaître Dieu et de tirer de la matière inerte des formes vivantes pour le louer peut encore être habile, mais cesse d'être grand et véritablement inspiré. En les réunissant, on aurait une théorie complète, très originale d'expression,

très élevée de pensée, très juste de sens et de mesure, et souverainement féconde en résultats.

Au sommet, comme beauté absolue et règle immuable, il plaçait Dieu considéré en lui-même et dans son éternelle majesté, ou rayonnant à travers une chair humaine, dans l'adorable personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De cette source infinie découlaient toutes les beautés créées. Tantôt elles sont produites immédiatement par Dieu lui-même, comme les magnificences du ciel, des montagnes et de la mer ; tantôt le génie de l'homme, illuminé au foyer de l'intelligence divine, intervient et s'efforce de réaliser et de faire briller à travers des formes sensibles les types entrevus par sa raison : pâles imitations et copies fragmentées de l'idéal divin. Personne, croyons-nous, n'avait encore parlé avec tant de cœur et d'éclat des merveilles semées autour de nous, au-dessus de nos têtes et sous nos pieds.

Les théories grossières et illogiques du réalisme qui ne vise qu'à reproduire exactement des existences imparfaites et une nature déchue n'avaient que les mépris du philosophe chrétien. L'idéalisme vague et le spiritualisme inconséquent qui ne veulent pas dépasser l'horizon de l'âme humaine et ne voient rien de plus vivant et de plus haut que nos faibles conceptions, ne le satisfaisaient pas davantage. Il répugnait à s'enfermer dans l'une ou l'autre de ces deux prisons. Il lui fallait Dieu, cause première, centre universel, exemplaire inépuisable et fin dernière de tout. Pendant que ses yeux s'enivraient des spectacles sensibles, son esprit jouissait des beautés supérieures du monde intellectuel, et son cœur, dans un élan de foi et d'amour, montait jusqu'aux sphères plus vastes et plus lumineuses de la grâce.

Pour ce ferme croyant, ni l'homme, ni l'écrivain, ni l'artiste ne peuvent être supérieurs s'ils ne sont en même temps et dans une certaine mesure théologiens. Sans ces horizons mystérieux et ce souffle surhumain, le grand essor manquera toujours à leur aile. C'est la théologie qu'ils avaient en eux et autour d'eux qui fait la grandeur sans rivale de Raphaël, de Mozart, de Dante, de Corneille et de Bossuet ; et nous retrouvons la même loi jusque dans le paganisme. C'est par elle qu'il faut classer les arts, les écoles, les époques et les maîtres. Les plus puissants et les plus expressifs sont évidemment ceux qui ont plus que les autres le don de comprendre et de rendre les idées divines, le privilège de faire voir plus d'immensité et d'éternité dans des formes enserrées et mesurées par l'espace et le temps, de faire descendre plus de ciel sur un coin de terre.

Si la poésie contemporaine rampe et s'amuse à des carillons de rimes fautes d'idées ; si la peinture en est réduite au trompe-l'œil de la photographie ou aux tours de force du procédé ; si la sculpture déshonore et souille le marbre par des attitudes lascives ; si la musique enfin remplace l'harmonie qui subjuguait l'âme par le tracas brutal qui assourdit l'oreille, ou prend une allure scientifique, froide, maniérée, vague et

impuissante dans ses prétentions, c'est qu'on ne sait plus penser depuis que la théologie a disparu. Un tableau, une statue, un temple, une ode, un discours ne sont beaux que s'ils portent une idée, s'ils réveillent dans l'âme le sens de l'infini, c'est-à-dire Dieu.

Une conséquence évidente de cette belle doctrine, et sur laquelle Louis Veuillot revient à tout moment et de toutes les façons, c'est que tout système philosophique ou pédagogique, toute manière d'envisager la vie, la politique ou la littérature, qui chasse ou amoindrit le divin, abaisse et détruit dans la même proportion le génie et l'inspiration des artistes. La plus belle aumône qu'on puisse faire au talent, c'est de lui apprendre le catéchisme. Celui qui le sait, toutes choses égales par ailleurs, a une supériorité incontestable.

(A suivre)

UN EPISODE DE LA COMMUNE EN 1871

Il était nuit, et le canon grondait toujours. Les insurgés avaient élevé une barricade au faubourg Saint-Germain en face d'un orphelinat de garçons. Les Filles de Saint Vincent de Paul entouraient ces enfants de leurs soins affectueux.

Les chers innocents étaient calmes et dormaient sans inquiétude dans leurs petits lits blancs, pendant que leurs mères adoptives veillaient sur leur existence, en ce moment menacée par les terribles obus, qui venaient parfois s'abattre sur les murs de la maison.

Les bonnes Sœurs qui étaient dans un petit observatoire assez élevé pour qu'elles pussent tout voir sans crainte, aperçurent un officier, accompagné de quelques insurgés, qui se dirigeait vers elles. Bientôt les portes furent forcées et ces messieurs s'empressèrent de faire connaître les motifs de cette visite.

Après les avoir courtoisement saluées, l'officier leur dit avec une certaine vivacité que les canons étaient braqués sur l'établissement, et que, sans perdre une minute, il fallait fuir.

Les Sœurs, calmes et dignes, lui firent alors cette admirable réponse : “ Monsieur, nous avons ici cinq cents orphelins ; nous ne sortirons pas avant qu'ils soient tous à l'abri du danger. ”

“ Mais c'est impossible, reprit l'officier, il faut absolument que le feu soit dirigé de ce côté, et nous ne pouvons pas attendre. ”

“ Inutile d'insister, Monsieur, dit la Supérieure au nom de toutes ses compagnes, nous ne partirons pas avant que tous nos enfants, jusqu'au dernier, soient hors de danger. ”

L'officier ému resta quelques instants sans répondre ; soudain, divinement inspirées, les Sœurs l'invitèrent à les suivre au dortoir. Là, dans cet asile de l'innocence, un spectacle attendrissant se présente au regard du jeune homme, et son cœur se sent saisi d'un sentiment d'une profonde compassion. Toutes ces petites figures reposaient sans souci du danger présent, pas un ne s'éveille. “ Voyez, Monsieur, dit la Supérieure, si nous pouvons abandonner à une mort certaine nos chers orphelins. — Non ! répond énergiquement l'officier, je ne

serai pas moins courageux que des femmes, car je suis un soldat, mais je ne suis pas un bourreau ! Vous pouvez être tranquilles, bonnes Sœurs, il m'en coûtera la vie, je le sais, mais cette maison sera sauvée !... ”

Les bonnes Sœurs, après le départ de l'officier, se rendirent à la chapelle pour rendre grâce à Dieu de cet heureux dénouement, puis elles remontèrent à leur observatoire..... L'officier avait donné l'ordre de détourner le feu. On avait obéi et les canons furent braqués de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre l'édifice. Alors une troupe d'insurgés furieux d'une action dont ils ne pouvaient se rendre compte, se mirent à crier : A bas le traître ! Un trouble affreux et de terribles menaces suivirent ces cris et toutes les baïonnettes se tournèrent vers la poitrine de l'officier immobile. On commanda le feu et le courageux soldat tomba sans vie, victime des sentiments de son noble cœur....

“ Mettons-nous à genoux, ” dit la Supérieure à ses compagnes qui, les larmes aux yeux, contemplaient cette scène horrible. Dieu fera miséricorde à ce martyr. Alors toutes les Sœurs, profondément émues, récitèrent avec ferveur le *De Profundis* pour le repos de l'âme de celui qui venait de se dévouer si héroïquement pour sauver la vie à cinq cents orphelins.

LE KINOTOGRAPH

Edison a fait à un journaliste américain la description de sa récente invention, le “ Kinotograph ”, et qui est une combinaison du phonographe avec la photographie.

Le “ Kinotograph ” doit permettre à une personne assise dans son cabinet d'entendre la musique, les voix des chanteurs et des acteurs et, en même temps, de voir reproduites sur une toile toute la scène du théâtre, avec les figures et les gestes des acteurs sur une toile cylindrique.

M. Edison a fait une démonstration devant le rédacteur ; et tous les mouvements d'un jeune garçon placé à distance ont été parfaitement reproduits, en même temps que sa voix était distinctement entendue.

M. Edison se propose de reproduire un opéra entier, grâce à son invention, non pas en miniature ; il donnera une reproduction exacte d'une grande scène théâtrale. Toute personne qui possèdera une des machines théâtrales d'après le nouveau procédé, pourra faire représenter tel opéra qui lui conviendra dans son salon.

UN VELOCIPÈDE NAUTIQUE

Un inventeur de Genève vient d'expérimenter sur le lac de cette ville un “ vélocipède nautique ” au milieu d'une grande foule de curieux.

Le corps de l'appareil est représenté par deux embarcations en forme d'esquif, placées par allègement et reliées entre elles par des traverses sur l'une desquelles est placée une roue à palettes oscillantes. L'intérieur de chaque flotteur est divisé en cinq compartiments formés par une succession de parois étanches qui l'empêchent de couler.

La sécurité de l'appareil est en plus garantie par un mécanisme spécial indiquant lorsqu'une goutte d'eau vient s'introduire dans les flotteurs.

L'engin a fonctionné avec une vitesse qui donnerait une moyenne de dix kilomètres à l'heure. Il se maintient dans une stabilité parfaite, bien que l'on ne croie pas bon de s'en servir par un temps tourmenté.

Parlement Fédéral

Sir John Thompson paraît vouloir sérieusement jeter de la lumière sur l'affaire Tarte-McGreevy-Langevin. Le témoin Connolly, qui refusait de mettre les livres de la société Larkin et Connolly à la disposition du comité d'enquête, a été traduit à la barre de la chambre. Sur proposition du ministre de la justice il a reçu un ordre formel de ce dessaisir de ses livres ; ce qu'il a fait. Le comité d'enquête a nommé un sous-comité qui devra prendre connaissance de ces livres et faire rapport sur tout ce qui se rapporte dans cette comptabilité aux accusations portées contre M. McGreevy. En attendant, le comité d'enquête a examiné M. O. E. Murphy, l'un des anciens associés de Larkin et Connolly. M. Murphy a rendu un témoignage accablant contre M. McGreevy. Il affirme de la manière la plus positive que des sommes considérables ont été payées, soit directement à M. Thomas McGreevy, soit à son frère Robert. Ce témoignage, il faut le dire, corrobore pleinement une grande partie des accusations de M. Tarte. S'il n'est pas réfuté péremptoirement, il est difficile de comprendre comment le député de Québec-ouest pourra se tirer d'embarras. Il avait commencé sa défense en disant que les lettres qui portaient sa signature étaient des faux, mais l'authenticité de ces documents paraît clairement établie.

La chambre a discuté longuement la fameuse question du million de la ville de Québec dont on demande le règlement. Tout indique que cette affaire sera enfin réglée. Après ce débat, on s'est mis à expédier divers bills, et le ministre des finances a fait son exposé budgétaire.

A travers la presse Canadienne

Sous ce titre : " Une réception chez M. L. Veillot " la *Justice* et l'*Electeur*, les deux principaux organes du gouvernement Mercier, publient un long communiqué dont nous croyons devoir reproduire quelques passages : Ça commence ainsi :

" Il vient de se passer un événement bien désagréable et bien cruel pour M. Chapais et M. Tardivel, c'est l'approbation donnée par M. Eugène Veillot à la politique libérale."

M. Eugène Veillot sera fort étonné, nous en sommes convaincu, de voir l'étrange exploitation à laquelle on se livre dans les organes subventionnés de M. Mercier. En invitant notre premier ministre à sa table, le directeur de l'*Univers* voulait, sans aucun doute, honorer un homme d'état catholique, chose si rare de nos jours. Et voilà que l'on interprète ici cette politesse comme une " approbation de la politique libérale." Or, s'il y a une chose dont le directeur de l'*Univers* a une juste horreur, c'est précisément le libéralisme ou la politique libérale qu'on veut lui faire approuver.

L'auteur du communiqué continue, sur le même ton, et met le Pape en cause. Lui, aussi, approuve la politique libérale, au grand désespoir des adversaires de cette politique. Citons :

" Pour en revenir à notre sujet, le

Pape était donc regardé comme suspect; il avait cessé d'être le " vénérable vieillard " pour devenir le point de mire des railleries.

" Les vrais catholiques étaient M. Veillot et les écrivains de l'*Univers*, seuls gardiens de la pure doctrine, plus catholiques que Dieu lui-même dont l'orthodoxie était devenue douteuse.

" On citait leurs articles en entier au *Courrier* et à la *Vérité* ; M. Chapais, dans les questions religieuses, s'inspirait de MM. E. Veillot et A. Roussel, et en littérature invoquait Aubineau, Biré et l'ombre de Pontmartin. Enfin le *Courrier* et la *Vérité* représentaient ici l'école catholique de France.

" Mais ce n'était qu'une illusion, car voilà que tout à coup le directeur de l'*Univers* invite à sa table M. Mercier, ce radical, ce révolutionnaire, et ferme sa porte sur le nez de M. Chapais et ses amis, les laissant faire le pied de grue.

" Nous aurions voulu voir la tête qu'a dû faire le vieil abonné du *Courrier* qui, chaque soir, depuis vingt ans, après avoir coiffé son crâne orthodoxe d'un bonnet de coton, s'endormait doucement à la lecture de ces articles virulents où nous étions foudroyés à coup de citations de l'*Univers*.

" Mais on ne lisait donc pas le *Courrier* en France," va-t-il s'écrier. " Nos lois sur l'enseignement et sur l'extension du suffrage ne sont donc pas impies et anti-religieuses."

" Il va être surtout curieux de voir la conduite des écrivains du *Courrier* et de la *Vérité* après ce terrible désastre.

" Vont-ils continuer ces études théologiques et ces dissertations sur les erreurs modernes qui étaient d'une si amusante cocasserie, d'un ridicule si impayable qu'on se demandait si ces journalistes étaient sérieux."

Voilà comment les scribes salariés de M. Mercier se moquent de tout, même de M. Veillot qui vient d'offrir l'hospitalité à leur maître ! Quelle engeance que l'engeance libérale, et qu'elle est bien la même dans tous les pays !

La *Presse* tente de diminuer l'effet de la honteuse reculade de M. Chapleau qui, après avoir publiquement déclaré qu'il passerait dans le camp libéral si ses droits n'étaient pas reconnus, a piteusement accepté le portefeuille dédaigné de secrétaire d'Etat. Elle dit :

" M. Chapleau opposa souvent de la résistance à sir John. Il a bien fait. Si certains n'eussent pas eu, de parti pris, contrecarré tous les mouvements du secrétaire d'Etat pour lui enlever la part d'influence qu'un chef de Province peut et doit exercer dans un cabinet fédéral où le plus actif, le plus habile et le plus diplomate joue, après tout, le plus grand rôle, nous aurions vu des résultats différents dans le règlement de plusieurs questions publiques. M. Chapleau a fait son devoir et ayant fait son devoir, il n'était nullement tenu de se désarmer pour les luttes de l'avenir. Il a montré bien trop de patience, à nos yeux au moins ; mais M. Chapleau est un homme d'Etat et la patience est la vertu des hommes d'Etat, vertu qui ne manque jamais de les conduire au succès."

Comme on le voit, la faction Chapleau a toujours la grimace à la faction Langevin. Et cette dernière rend bien la politesse. Voici, par exemple, un bout d'article du *Monde* :

Si, plus tard, le Secrétaire d'Etat rencontre des difficultés sur son chemin et s'il en recherche la cause, il la trouvera dans le zèle impondéré de quelques journaux qui se réclament de son inspiration.

" Du zèle, il en faut, mais pas trop et encore doit-il être sage et prudent. C'est comme des rasoirs—les hommes prudents en font un usage utile, mais c'est avec cela que les imbéciles se coupent le cou."

Tout cela est fort amusant et non moins instructif. Cette querelle mal dissimulée entre les deux factions nous fait sentir toute la petitesse de nos grands hommes.

Voici comment le *Canada* apprécie le rôle que vient de jouer M. Chapleau :

" Nous plaignons M. Chapleau. Il a laissé à Québec son énergie. La reculade qu'il vient d'opérer le fait passer dans la catégorie des hommes que l'on ne redoute plus. Au moment de l'action virile, il ne se sent pas le bras assez fort pour frapper comme faisaient nos pères qui ne regardaient pas au nombre, quand il s'agissait de leur dignité et de leurs droits.

" Quel dommage qu'un homme de son talent ne ressente pas l'aiguillon du courage, de la fermeté, de la détermination et, disons le mot, du patriotisme vrai.....

" Aussi, a-t-il tenu depuis dix ans un rôle effacé, indigne de lui. Il était de taille à jouer les grands rôles, pourtant."

Le *Trifluvien* et sa pauvre doublure le *Nicoletain* ne paraissent pas tout à fait rassurés sur la tournure que prennent les affaires à Ottawa. Ils s'expriment comme suit :

" Disons seulement que l'action du gouverneur-général, action si peu conforme aux précédents et aux usages constitutionnels, a pris le public par surprise. Le nom de l'hon. M. Abbott avait bien été mentionné, mais la discussion semblait l'avoir écarté. Seul le *Times*, de Londres (Angleterre), s'était prononcé en sa faveur. Ce qui semblerait indiquer que le gouverneur a tardé six jours à choisir un successeur à sir John Macdonald, afin d'attendre des conseils, sinon des ordres du gouvernement anglais."

Décidément, il y a du malaise dans les rangs du parti bleu ! Personne ne paraît tout à fait content ni pleinement rassuré. Pourtant, ils ont à leur tête un bon orangiste qui ne peut manquer de continuer les traditions du parti. Que veulent-ils de plus ?

Le *Monde* affirme que " le pays peut avoir une confiance illimitée " en M. Abbott, le nouveau premier ministre. A quel titre, s'il vous plaît, M. Abbott a-t-il droit à cette confiance illimitée ? Est-ce en sa qualité d'orangiste ? Est-ce en sa qualité d'annexionniste de 1849 ? Ou bien est-ce parce qu'il a été intimement mêlé au scandale du Pacifique en 1873 et qu'il est encore le *fac totum* de cette puissante compagnie ? Le *Monde* devrait bien nous dire sur lequel de ces trois titres le pays doit appuyer sa confiance illimitée.

Un prédicateur méthodiste, le Rev. Douglass, de Montréal, a dénoncé sir John Thompson, devant la conférence méthodiste de Niagara, à cause de la religion du ministre de la justice. Chose à peine croyable, la *Patrie*, de Montréal, prend la défense du Rev. Douglass. Elle dit :

" Nos confrères savent pourtant bien que le révérend M. Douglass n'a pas dénoncé sir John Thompson " parce qu'il est catholique, " mais bien parce qu'étant méthodiste, il est entré dans l'église romaine,—ce qui est une chose entièrement différente. Nous avons demandé déjà aux amis de ce ministre, s'ils ne croient pas que, dans le cas où M. Chapleau se ferait protestant, le clergé catholique lui déclarerait la guerre."

Le rédacteur de la *Patrie* est donc

incapable de comprendre qu'il y a une différence essentielle entre la religion catholique, la seule véritable, et les différentes sectes !

Un protestant en se faisant catholique, non seulement accomplit son devoir, en quittant l'erreur pour embrasser la vérité ; il fait, de plus, un acte qui ne saurait l'amoinrir dans l'estime des hommes sensés, puisqu'il abandonne des croyances larges, des croyances qui ne lui imposent aucun fardeau sérieux, pour en professer d'autres qui l'obligent à combattre ses passions et à se conformer à une foule de pratiques qui ne flattent nullement la nature humaine. Le protestant qui se fait catholique quitte une vie facile pour entrer dans la voie étroite. Sa bonne foi éclate donc aux yeux de ceux-là même qui n'ont pas la foi. Il en est tout autrement du catholique qui se fait protestant.

Dans un monde qui impose des devoirs relativement pénibles il passe à une autre qui lui permet de vivre à peu près comme il veut. Pour opérer un tel changement il ne faut aucune grandeur d'âme. Donc, au point de vue purement humain, il n'y a aucune comparaison possible entre le protestant qui se fait catholique et le catholique qui se fait protestant. Le premier garde toute sa respectabilité, le second la perd aux yeux des protestants eux-mêmes. Est-ce que les protestants respectent Chiniquy et Loyson ?

Nous ne demandons pas au rédacteur de la *Patrie* d'envisager cette question à un point de vue élevé, avec les yeux de la foi ; mais nous le prions d'étudier la question à la lumière de la simple raison. S'il est doué d'une intelligence ordinaire, il s'apercevra que ses comparaisons et ses rapprochements entre les protestants qui se font catholiques et les catholiques qui se font protestants n'ont pas l'ombre du bon sens.

Le *Canadien*, en réponse à la *Minerve* qui prétend que le fanatisme tory n'a pas empêché sir John Thompson de former un cabinet, s'exprime comme suit :

" Une chose indéniable, c'est que Son Excellence le gouverneur-général a fait demander à Sir John Thompson le premier pour succéder à Sir John Macdonald. Il n'y a pas de phrase assez habile pour cacher ce fait là. Le ministre de la justice est, de l'aveu de tous, l'homme le plus capable du parti conservateur dans la Chambre des Communes. La majorité le désignait à Son Excellence comme étant " le plus digne ". Pourquoi a-t-il été obligé de transmettre le manteau de Sir John A. Macdonald à un autre, à un homme qui n'a pas voix délibérante dans la Chambre des communes ?

" C'est l'opinion générale, et l'on prendra du temps à effacer dans le cœur de nos coreligionnaires la pénible impression que cet événement a produite, que l'élément fanatique qui se meut au sein du parti conservateur, a empêché l'accession de Sir John Thompson.

" La *Minerve* ferait peut-être mieux de prendre les faits tels qu'ils sont."

L'*Electeur*, après avoir cité les principaux passages de notre article sur les funérailles de Sir John Macdonald, fait le commentaire que voici :

" Notre confrère de la *Vérité*, qui a si souvent dénoncé l'*Electeur* auprès de son Eminence le cardinal Taschereau et qui n'a pas même hésité à dénoncer son

Eminence auprès du Pape, ne pourrait-il pas obtenir de l'autorité compétente une définition plus complète du devoir des catholiques dans de pareilles circonstances ?

" Cela vaudrait mieux à notre avis, que de chercher à montrer au public que des archevêques violent les règles de l'Eglise et que les évêques sont en contradiction entre eux. "

L'Electeur sait parfaitement bien qu'il ne dit pas la vérité en affirmant que nous l'avons dénoncé auprès de Son Eminence. Mais transeat. Un mensonge de plus ou de moins sur notre compte importe peu.

Si notre confrère veut bien se faire traduire le passage que nous avons tiré des décrets du sixième concile de Québec, dans notre avant dernier numéro, il s'apercevra que le devoir des catholiques dans de pareilles circonstances est aussi clairement défini qu'il peut l'être. Il est permis aux catholiques de prendre part aux cérémonies civiles des protestants ; ils peuvent, par exemple, suivre le cortège funèbre d'un protestant ; pourvu qu'ils n'entrent pas dans le temple et qu'ils n'assistent pas à x cérémonies religieuses, soit à la maison, soit au cimetière. Voici encore une fois le texte latin : " Quando acatholico- rum exequiis assistunt (catholici) templa non ingrediantur nec ritibus religionis adsint sive domi, sive in cœmeterio. " Encore une fois, rien n'est plus clair.

Nous n'avons pas " cherché à montrer " que l'archevêque de Kingston a violé les règles de l'Eglise. C'est l'Electeur qui a invoqué l'exemple de ce prélat pour pallier la faute de certains catholiques qui ont assisté naguère à un mariage protestant. Quant à la Vérité, elle a si peu " cherché à montrer " que l'archevêque avait violé les lois de l'Eglise, qu'elle a fait remarquer à l'Electeur que, jusqu'à preuve du contraire, il fallait supposer que Mgr Cleary n'avait pas outrepassé son droit, qu'il s'était contenté de prendre part à la cérémonie purement civile, et qu'il n'avait pas assisté, comme d'autres catholiques paraissent l'avoir fait, aux prières recitées par un ministre protestant sur la tombe de sir John. Quand l'Electeur se propose-t-il de discuter loyalement et sérieusement ?

NOTES DE VOYAGE

Il nous reste un certain nombre d'exemplaires de nos " Notes de Voyage " que l'on peut se procurer en s'adressant au bureau de la " Verite ". Le prix est maintenant de \$1.00 l'exemplaire. Conditions spéciales à ceux qui prendront dix exemplaires ou plus.

Traverse de l'Isle D'ORLEANS

Le vapeur " ORLEANS "—Capt. Bolduc

LE ET APRES LE 6 MAI, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit :

De L'ISLE	De QUEBEC
5 15 heures A. M.	6 15 heures A. M.
8 00 " A. M.	9 15 " A. M.
10 00 " A. M.	11 30 " A. M.
1 30 " P. M.	2 30 " P. M.
3 30 " P. M.	4 45 " P. M.
5 30 " P. M.	6 15 " P. M.

LES DIMANCHES (MIDI)

12 00 heures P. M.	1 00 heures P. M.
1 30 " P. M.	2 30 " P. M.
3 15 " P. M.	4 00 " P. M.
5 00 " P. M.	6 00 " P. M.
7 00 " P. M.	

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur ORLEANS quittera l'Isle tous les JEUDIS, à 10 h.

Les dimanches et les jours de fêtes le prix du passage aller et retour pour St-Joseph de Lévis, sera le même que pour l'Isle d'Orléans.



Ceci représente la nouvelle CHEVILLE A CLÔTURE en acier galvanisée. Elle est manufacturée par

F. BOUCHER,
Trois-Saumons,
Co L'ISLET.

Des échantillons seront expédiés gratis sur demande par la poste.



LIGNE DE ST-ROMUALD, SILLERY ET QUEBEC

Le vapeur " LEVIS "—Capt. L. DESROCHERS

A compter le 6 Mai, le temps et les circonstances le permettant) fera le trajet comme suit :

St-Romald	Quercq
5 00 heures A. M.	6 00 heures A. M.
8 00 " A. M.	9 00 " A. M.
10 00 " A. M.	11 30 " A. M.
1 00 " P. M.	2 00 " P. M.
3 00 " P. M.	4 00 " P. M.
5 00 " P. M.	6 15 " P. M.

LES DIMANCHES

2 00 heures P. M.	1 30 heures P. M.
5 00 " P. M.	6 00 " P. M.
	6 00 " P. M.

Arrêtant à Sillery et au quai de M. Bowens en montant et descendant.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St-Romald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le bateau JACQUES-CARTIER

CE BATEAU quittera le quai CHARPLAIN tous les mercredis et samedis à 9 heures a. m., pour Murray Bay, arrêtant à Ste Anne de Beauport, Ile aux Cou-dres, Baie St-Paul, Eboulements et il reviendra le jeudi soir à 6 h. p. m.

VAPEUR MONTMAGNY

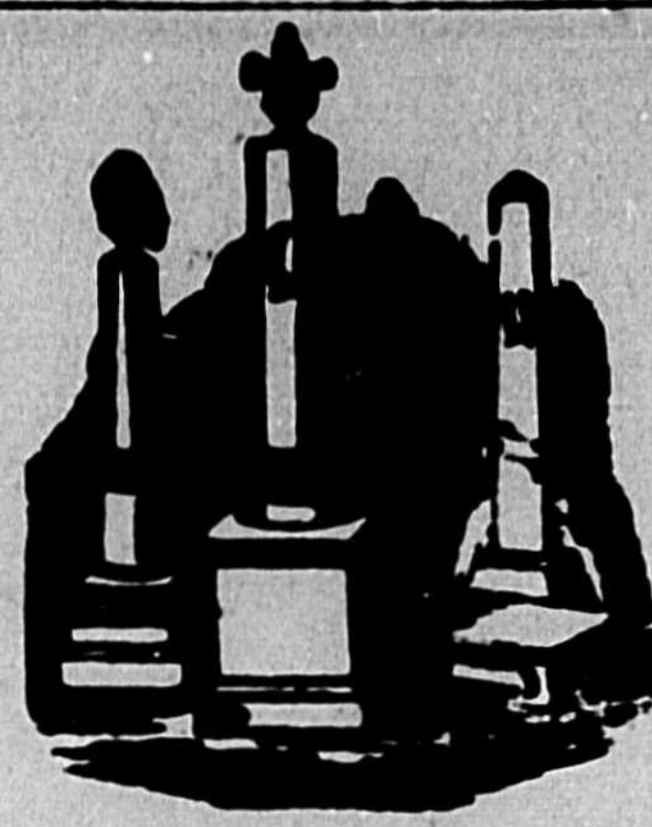
Capt. VIEN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 4 Mai, le temps et les circonstances le permettant ses voyages comme suit tous les jours à l'exception du dimanche.

DEPART DE	DEPART DE
Berthier 4 00 A. M.	Québec 4 00 P. M.
St-Jean 6 00 A. M.	" " " "
St-Michel 7 00 A. M.	" " " "
St-Laurent 6 00 A. M.	" " " "

LE SAMEDI

De Berthier 3 00 A. M.	De Québec 4 heures
St-Jean 4 00 A. M.	" " " "
St-Michel 5 00 A. M.	" " " "
St-Laurent 8 00 A. M.	" " " "



J. A. BELANGER
MANUFACTURIER A LA VAPEUR
D'OUVRAGES EN
Granit, en Marbre et
en Pierre

Monuments et pierres tumulaires, Entourages de lots de cimetiè-re, etc., etc., etc.

COIN DES RUES
ST-JOSEPH, DORCHESTER ET
ST-FRANCOIS
St-Roch, Québec

M. BELANGER ayant à son emploi un bon nombre d'ouvriers habiles et expérimentés et possédant un vaste atelier muni de machineries les plus améliorées pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre fait son ouvrage avec célérité et à bon marché. Il est dans l'intérêt de ceux qui ont besoin d'ouvrages de ce genre de lui faire une visite et de voir ses prix.

LAIT! LAIT! LAIT!
A VENDRE

Avis aux Hôteliers, Maisons de Pension, Hospices et institutions de toutes sortes

J'ai le plaisir d'informer les consommateurs de lait, et tout le public en général, que j'ai commencé à vendre du lait de première qualité, au prix excessivement bas de 10 cts LE POT et cela durant tout le cours de l'année et distribué à domicile tous les jours.

Ce lait, venu par les chars, des campagnes environnantes de Québec, sera distribué aux pratiques d'après le système américain, qui fait, à si bon droit, l'admiration de ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis et qui est appelé à remplacer, pour le plus grand avantage des consommateurs de lait à Québec, le vieux système si défectueux de la distribution du lait en usage jusqu'à présent dans notre ville.

Au public québécois d'apprécier ce grand avantage qui leur est donné de se procurer cette boisson si saine, si nutritive et de première nécessité, pour un prix si modique, et d'accorder son patronage à ceux qui par esprit d'initiative ont entrepris d'emboîter le pas dans la voie du progrès à la suite des grandes villes des Etats-Unis et du Canada, dans ce qui concerne la vente et la distribution du lait dans la ville de Québec.

Aux personnes qui voudront bien nous faire l'honneur d'une commande, nous leur demanderons de vouloir bien nous dire la quantité de lait qu'elles prendront par jour, qu'elles pourront cependant augmenter ou diminuer à volonté, en avertissant le distributeur. Nous ne vendons pas moins d'une pinte de lait par jour.

Pour le plus grand avantage des consommateurs nous les prions de nous faire parvenir leur ordre le plus tôt possible. Pour demande de lait ou informations, s'adresser au distributeur ou par lettre à

CHS. A. PAQUET,
Barrière Ste-Foye, Québec.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC

(:000:)

(Ancienne maison METHOT fondée en 1808)

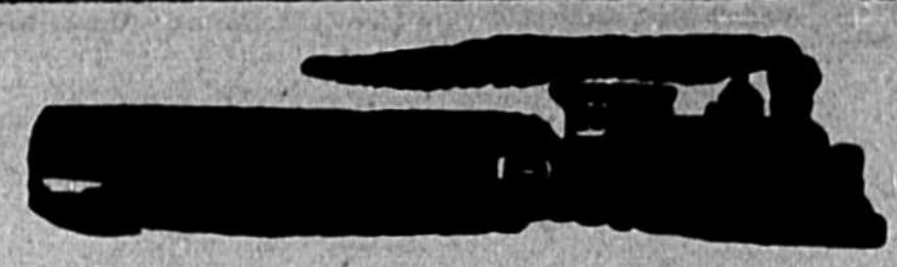
Successeurs de **BEAUDET & CHINIC**

MARCHANDS QUINCAILLIERS

== EN GROS ET EN DETAIL ==

Fournisseurs ordinaires des Fabriques,
des Institutions Religieuses
et d'Education

16 mai 91— 1a.



CHEMIN DE FER
De Québec et du Lac
ST-JEAN

Le et après Lundi, le 6 Octobre 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, tous les jours, excepté les dimanches.

DEPART DE QUEBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 5.45 p. m. et à Roberval à 6.30 p. m.
3.45 P. M.—Train mixte pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 p. m.

ARRIVEE A QUEBEC

9.00 A. M.—Train mixte part de St-Raymond tous les jours à 6.20 a. m., arrivant à Québec à 9.00 a. m.
7.00 P. M.—Express direct part de Roberval, à 8.00 a. m., tous les jours, (et de la jonction Chambord à 8.45 a. m.) pour Québec, y arrivant à 7.00 p.m. 25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Le fret pour tous les points des districts du lac St Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest, enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après cinq heures p. m.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émises les samedis, bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement, dans la vallée du lac St. Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage, gratis.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers, et des taux pour le fret, s'adresser à ALEX-ANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets en vente chez R. M. STOCKING vis-à-vis l'Hotel St. Louis.

J. G. SCOTT
Sec. et Gerant.

Laurent Moisan
SCULPTEUR

Coin des rues Arago et Albert

SAINT-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachevement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre. Ornement en bois, plâtre ou composition. Sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles confessionnaux, banquettes, crédençes, piédestaux chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée.

**CHEMIN DE FER
QUEBEC. MONTMORENCY
et Charlevoix**

SERVICE D'ETE

Commencant dimanche le 31 mai 1891, les trains
reuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec pour
Ste Anne à 7.25 a. m. 10.00 a. m. 5.15 p. m.
6.30 p. m.
Arrivent à Québec de
Ste Anne à 6.35 a. m. 8.25 a. m. 1.05 p. m.
5.40 p. m.

Départ de Québec pour Montmorency, à 2.00 p. m.
Arrivent à Québec de Montmorency à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec pour
Ste Anne, à 6.00 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00
p. m. 6.30 p. m.
Arrivent à Québec de
Ste Anne à 6.35 a. m. 7.55 a. m. 1.05 p. m. 5.40 p. m.
Les trains qui partent de Québec le dimanche matin
à 6.00 et 8.20 heures, n'arrêtent pas aux stations in-
termédiaires et sont les plus avantageux pour les pé-
lerins. Pour autres renseignements, s'adresser au
Surintendant.

G. S. CRESSMAN
Gérant.

W. R. RUSSELL
Surintendant.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT
DE L'ITALIEN PAR
L'ABBE FOURROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le
Pere Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de
sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés,
en France, auteur de plusieurs autres ouvrages
sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les
OEUVRES sacrés de Jésus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette.

LE REMEDE DU

PERE MATHIEU !



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE!
ENCORE UN DECOUVERTE!

LE REMEDE DU PERE MATHIEU
guérit radicalement et promptement l'intempé-
rance et détruit les habitudes d'ivresse. Les
surdouleurs d'ivresse, les maux de tête, les
nausées, les vomissements, les diarrhées, les
douleurs articulaires, les douleurs nerveuses à la
tête, les douleurs musculaires, les douleurs
dentaires, les douleurs de l'estomac, les
douleurs de la poitrine, les douleurs de la
tête, les douleurs de la nuque, les douleurs
de la nuque, les douleurs de la nuque, les
douleurs de la nuque, les douleurs de la nuque,
avant une cause autre que l'intempérance.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

Elixir Resineux Pectoral



Voulez-vous ne
plus tousser? Faites
usage de l'Elixir
Resineux Pectoral,
le grand re-
mède du jour contre
la TOUX, le RHU-
ME et autres affec-
tions de la Gorge et
des Poumons.
De nombreux cer-
tificats émanant de
citoyens éminents,
de membres du
clergé, de commu-
nautés religieuses,
de médecins dis-
tingués attestent
l'efficacité merveil-
leuse de cette pré-
paration.
A défaut d'espace
nous ne donnons
que le certificat sui-
vant :

MONTRÉAL, 27 mars 1890.

Après avoir pris connaissance de la com-
position de l'Elixir Resineux Pectoral, je
crois de mon devoir de recommander
comme un excellent remède contre les affec-
tions des poumons en général.

N. FAPARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centimes la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

J & W. REID

Fabricants de Papiers

**124, RUE ST-PAUL
QUEBEC**

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour
journaux, papier Manille pour envelopper, feutre
à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec
et goudronné.

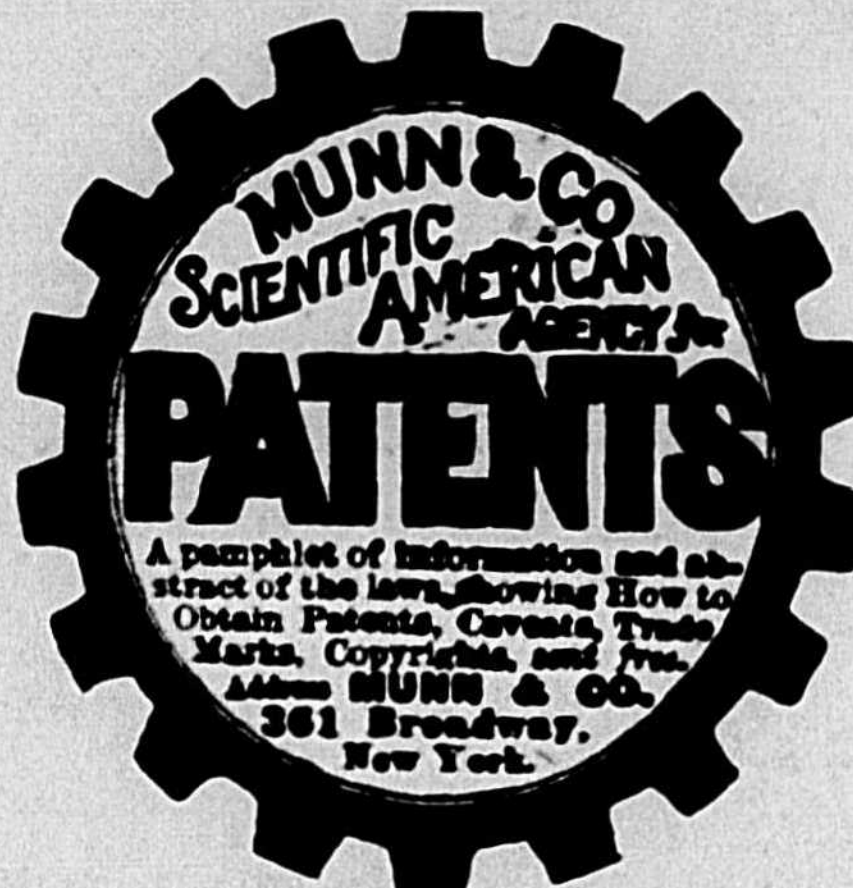
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton
de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants
de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser
de toutes sortes

AUSSI. — Guenilles, Amarres, Produits Chimique
et Matériel complet pour la manufacture du papier,
Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la
fabrication du papier.



MOTEURS

ELECTRIQUES

J. L. O. VIDAL & Fils

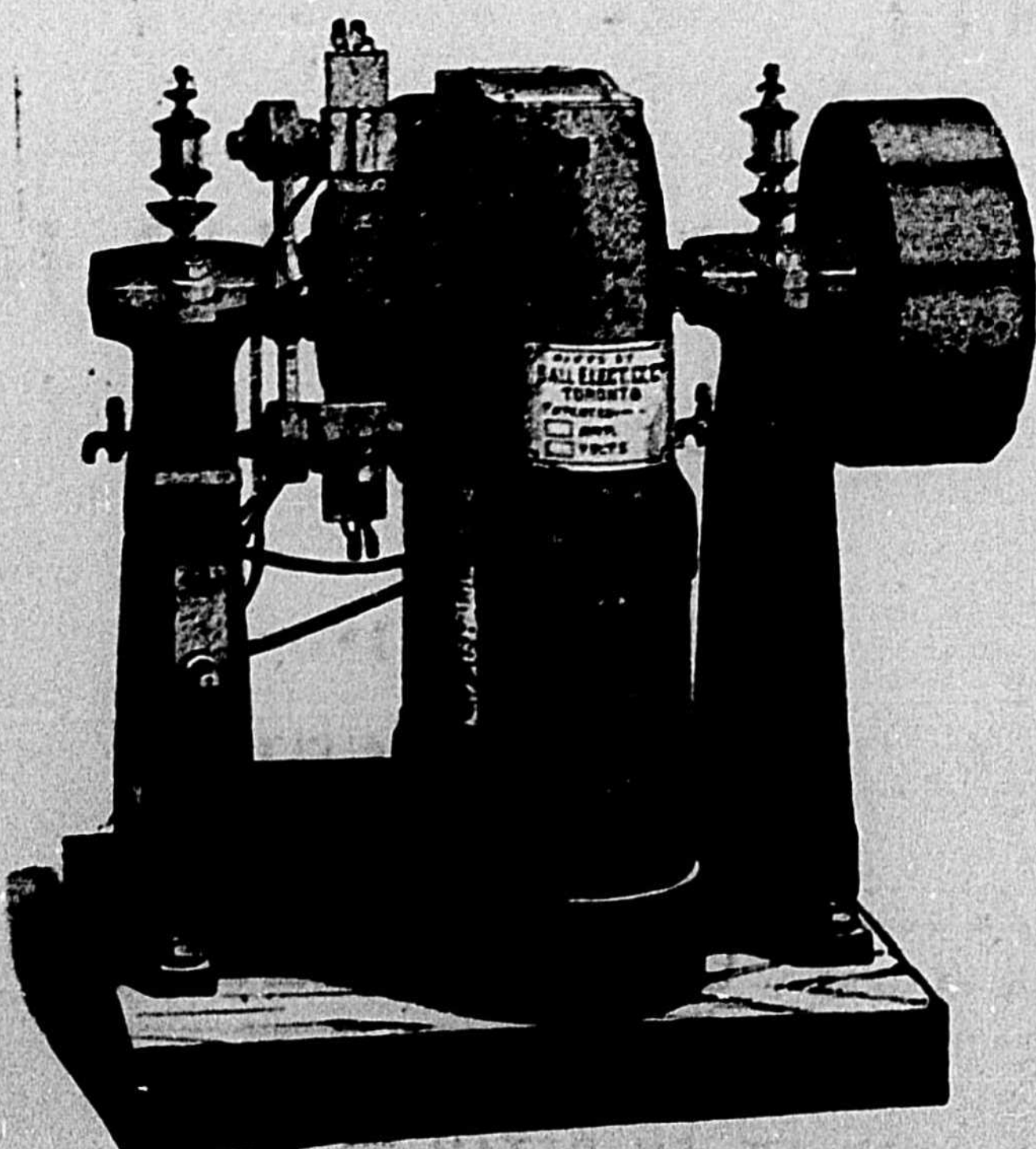
— AGENTS SPECIAUX DE —

BALL ELECTRIC

LIGHT Co. Ltd

TORONTO,

Posent des appareils d'é-
clairage électrique, — et
tout ce qui concerne l'é-
lectricité.



AUSSI A VENDRE : 50 engins, 30 chaudières à vapeur, limes — scies rondes — courroies en cuir, en caout-
chouc en coton — Poulies en bois pliées et fendues, aussi en fer fendues.

LOTS SPECIAUX : 2 moulins à scier bois situés — 1 manufacture de laine — 7 machines à coudre — 1
machine à faire les boutons — Une tondeuse qui coupe le linge en 5 minutes, une laveuse, toute une
bucanderie etc. Toutes ces machines neuves et d'occasion.

J. L. O. VIDAL & FILS

196 et 198 Rue St-Paul, Québec.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne et des Etats-Unis)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CELEBRES PIANOS

HEINTZMAN & CIE, (Le favori des Artistes.)

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

MSON & RISOH,

SCHEIDMAYER & CIE, Etc.

**COUCHETTES
EN FER**

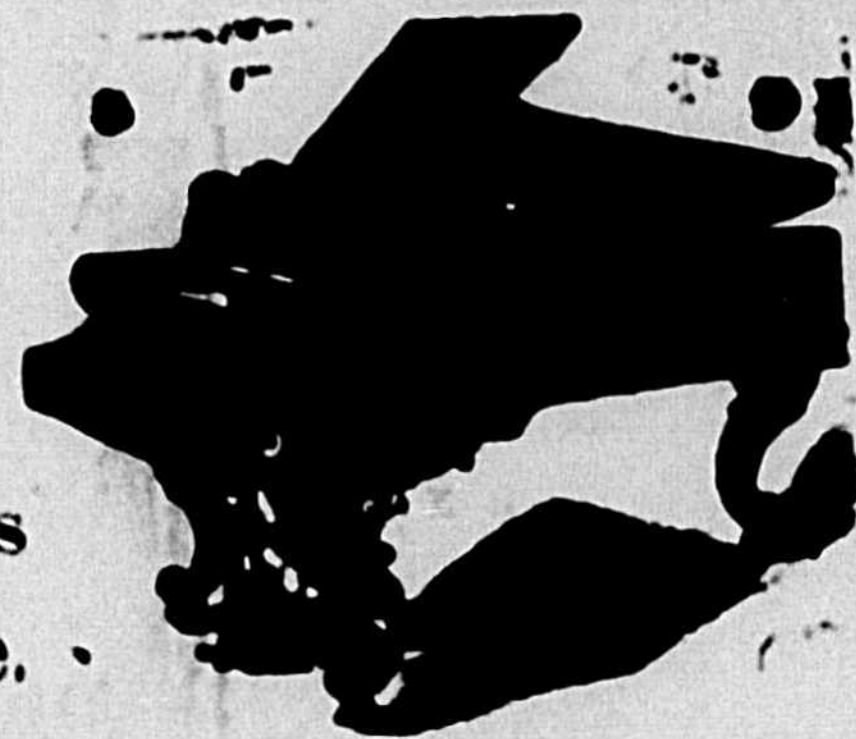
Pallasses
a Ressorts

MATELAS en Laine.

**COFFRES
DE SURETE**

Vitrines
de Comptoir

MACHINE a Tordre



— AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS —

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

THOMAS & CIE.,

SCHEIDMAYER & CIE., ETC.

* Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller
Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition
d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie. a 38 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES
des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850
à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers
munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.

Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison
WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMÉLIORATION IMPORTANTE,
au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIÈRES ont été SUPRIMÉES, a été intro-
duite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM Heintzman
& Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments.

Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les exposi-
tions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,
Le FINI parfait,
La SONORITE nette e pure,
La TOUCHE élastique e souple,

Les Nos Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport
du FINI et des QUALITES MUSICALES.

AUSSI. — Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

Les dernieres publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Telephone No. 272

AVANTAGE SANS PRECEDENT

CESSATION D'AFFAIRES !

Consignation considerable d'Ornements d'Eglise offerts a des
prix extremement reduits

A Messieurs les membres du Clergé,

Le soussigné vient de recevoir, pour vendre à commission, un superbe assortiment d'Ornements d'Eglise
provenant d'un fonds commercial d'une grande maison française obligé de liquider ses affaires pour cause de
dissolution de société. Les occasions de ce genre sont rares, et toute fabrique qui se propose de renouveler ou
de compléter son assortiment pour l'ornementation de son église, fera bien d'en profiter. Outre que l'on peut
choisir à son goût, depuis les qualités inférieures jusqu'aux tissus fins et précieux des hautes marques, les
conditions d'achat sont sans précédent en Amérique, vu que le consignataire n'a d'autres bénéfices que la
commission offerte par le syndic de la liquidation. C'est pourquoi les prix sont aussi réduits qu'ils peuvent
l'être sur le marché français lui-même, y compris les droits d'entrée.

Depuis longtemps le soussigné était sollicité d'embrasser ce genre d'affaires, mais des circonstances in-
contrôlables s'y opposaient. Maintenant que les obstacles sont levés, Messieurs les membres du clergé trouve-
ront toujours à la librairie Ste Anne, tous les objets qui servent au culte, tels que : Chasubles, Dalmatiques,
Chapes, etc., etc., lingerie d'autel, Bréviaires et Miscelés dans différentes reliures.

AUSSI : Un bel assortiment de Calices, Cibaires, Ostensoirs, Barettes, Encensoirs, Croix de pro-
cession, Chandeliers d'apôtres, Chandeliers pour autel, une très belle variété, Candélabres
de toutes sortes, depuis 2 à 15 lumières, Porte-Reliquaires, Boîtes aux Saintes-
Huiles, Vases de messe approuvés, Huile d'Olive, Clergen, Bougies, Lampions, Encens, et Charbon-Brasé par-
fumé, etc., aussi Graduel, Vespéral, Paroissien Notés de différentes reliures, très belle édition revue, corrigée
et augmentée, avec l'approbation de Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS

177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec